

République Française
Département du Loiret



Extrait du Registre des Délibérations
de la Commune de Villemandeur
séance du Mardi 17 Septembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 17 Septembre 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 20/09/2019
Et
Publication du : 20/09/2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/09/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/09/2019.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, M. COULON François, Mme CHATON Annick, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme RÉBY Marie-Claude, Mme DOUCET Denise, M. PELLETIER Alain, Mme CANGE Josiane, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, Mme RODRIGUEZ Nathalie, Mme TINSEAU Marie-Claude, Mme CHUDY Chantal, Mme BALOCHE Nicole, M. ESCUDIÉ Jacques, Mme ROQUELLE Evelyne, M. FLEURIET Gilles, Mme BIZET Elisabeth, M. WATELLE Jean-Marc, Mme FOURURE Chantal

Excusés ayant donné procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte à Mme SERRANO Denise, M. CAYON Paul à M. LEMAIRE Jean-Claude, M. PRIGENT André à Mme FOURURE Chantal, Mme SENÉ-GAUTHIER Adeline à M. WATELLE Jean-Marc

Excusé(s) : M. LINARD Alain

A été nommé(e)secrétaire : Mme BIZET Elisabeth

2019-077 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le règlement intérieur, actuellement en vigueur, doit être mis à jour.

En effet, la mise en place et l'ouverture, début Novembre, d'un Espace Famille destiné à faciliter les démarches liées aux activités périscolaires des enfants scolarisés dans les écoles de Villemandeur nécessite de modifier ce règlement intérieur.

Il conviendrait donc :

- **d'ajouter dans l'actuel règlement les paragraphes suivants :**
 - « Une inscription préalable est obligatoire pour l'année scolaire en cours. Elle se fait via le site Internet de la Mairie « Mon Espace Famille » en ligne ou au Service Enfance de la Mairie. »

- o « La gestion des réservations de repas, la prise de repas occasionnels, ou annulation est possible jusqu'au jeudi minuit pour la semaine suivante via le site Internet de la Mairie « Mon Espace Famille ». »
- o **« LES JOURS PRÉVUS DEVRONT ÊTRE RIGOREUSEMENT RESPECTÉS CAR ILS SERONT FACTURÉS. LES PRÉSENCES NON PRÉVUES SERONT FACTURÉES ET MAJORÉES. »**
- o « **Tout repas réservé est facturé.** Les absences validées déduites seront :
 - Maladie confirmée par une attestation écrite des parents ou certificat médical du médecin à fournir via « votre Espace Famille » en ligne ou au Service Enfance de la Mairie dans la semaine d'absence.
 - Absence de l'enseignant
 - Grève des enseignants »
- o « La facturation sera établie tous les 2 mois à terme échu. La facture sera transmise par courrier ou disponible sur votre « Espace Famille » en ligne. »
- o « Le règlement peut se faire :
 - En ligne via « votre Espace Famille », système sécurisé PayBox
 - En espèce ou par chèque au Service Enfance de la Mairie. »

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires scolaires du 5 Septembre 2019,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire de la Commune de Villemandeur ci-joint.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/09/2019
Le Maire,

Signé par : Denise SERRANO
Date : 20/09/2019

Denise SERRANO